



Section UNSA Douanes de Nouvelle-Aquitaine

Les Échos d'Aliénor

12 novembre 2020

Ne nous voilons pas la face, mais portons le masque !

La démarche Bien Être Au Travail (BEAT) se poursuit en Nouvelle-Aquitaine avec une étude portant sur le bureau des douanes de Poitiers et une autre sur le bureau de viticulture de Langon avant que la brigade de Dax ne soit, à son tour, passée au crible dans quelques temps.

Cependant, si le focus s'est posé sur ces trois structures, cela ne veut pas dire que tout va pour le mieux du monde ailleurs.

Il est de notre devoir, en tant qu'organisation syndicale, de rapporter une vérité générale bien sombre et il est aussi de notre devoir de participer à tous les travaux qui permettent d'identifier les soucis vécus par les personnels afin d'y apporter, peut-être, des réponses.

Même si le niveau d'avancement des démarches BEAT n'est pas le même selon la service, celui de Langon, le plus avancé, permet à l'équipe en charge de l'étude, sous la houlette du conseiller de prévention et aux représentants syndicaux, d'identifier les maux et de faire des propositions.

Autant pour Poitiers que pour Langon, la CGT a choisi de boycotter ces instances, contrairement aux autres OS. Pourtant, le plan d'action discuté dans ces comités sera bien inclus dans le prochain DUERP, lui-même disséqué en CHSCT, auxquels la CGT annonce participer ; **il n'y a pas que le gouvernement qui soit incohérent actuellement dans ses actes !**

L'UNSA a fait la déclaration préalable suivante au comité de suivi du 12 novembre 2020 :

"L'UNSA a des questions sur la démarche Bien Être Au Travail au bureau de Langon.

- *Nous souhaitons connaître tout d'abord la motivation qui a conduit l'administration à choisir ce bureau pour réaliser l'étude BEAT.*
- *Nous attendons également un point d'étape sur le déroulement de cette démarche.*
- *Par quel bout la démarche est-elle abordée, par l'étude des facteurs locaux ou bien par celle des facteurs exogènes ?*
- *Quelle est la finalité de cette démarche ? Est-ce que l'étude porte sur le collectif des agents ou sur le collectif de travail ?*
 - *car concernant le collectif d'agents, celui de Langon évoluera largement dans les mois à venir ce qui donne moins d'intérêt à son étude, mais néanmoins l'aspect des fins de carrières ne doit pas être occulté;*
 - *et si l'on parle, par contre, du collectif de travail, il faut également tempérer cette ambition, sachant que les missions de la DGDDI ainsi que leurs conditions d'exercice sont devenues si mouvantes que l'organisation et l'existence même des services douaniers deviennent précaires.*

Pour rappel voici ce que l'UNSA de Nouvelle-Aquitaine a toujours revendiqué :

- *nécessité de revoir la configuration des locaux où est installé le bureau de Langon;*
- *renforcement dans le domaine VITI de la mission économique, dont le conseil aux professionnels, et sa valorisation vis à vis des usagers;*
- *nous demandons également un corps unique de contrôle du milieu professionnel vitivinicole confié aux douanes qui s'approprieraient ainsi le code de la consommation;*
- *une prise en compte de l'importance et de l'étendu géographique du vignoble en gironde.*
- *L'accompagnement des fins de carrière des agents pour prendre en compte l'évolution des métiers jugés toujours plus complexes."*

Le bureau de Langon a, selon le DR, fait l'objet de l'attention de l'administration car il gère une mission, la viticulture, qui a fortement évolué, il fait aussi l'objet d'un projet de réaménagement de ses locaux et a accueilli récemment des agents restructurés.

Le plan d'action que nous pouvons percevoir entre les lignes du rapport du psychologue nous sera détaillé lors d'un second point d'étape, mais certaines mesures pourraient se mettre en place dès

le début d'année, du moins si la situation extraordinaire liée au COVID le permet. L'enjeu étant de prévenir les risques psychosociaux.

Il est clair que l'approche de l'administration évacue les sources de stress pouvant surgir de facteurs généraux, comme par exemple, la volonté affichée par les gouvernements récents, de rendre moins attrayante la Fonction Publique.

A ce propos l'UNSA s'est étonnée lors de ce comité de voir une structure administrative ainsi pyramidée "à l'ancienne" avec un chef, un adjoint cat.A et ... une troupe de 11 agents (B et C).

Comment peut-on traduire ainsi dans les actes la reconnaissance de l'accroissement des technicités? Il fut un temps où les fédérations avaient arraché au ministère un plan de qualification (PQM) que nous aurions souhaité plus ambitieux, et qui, malheureusement, est même depuis peu, réduit à néant !

Moins de promotions, c'est donc moins de dynamiques de travail !

Alors au moins, on aurait pu penser qu'on faciliterait les fins de carrière à défaut de les valoriser. Autrefois existait le CPA qui permettait un renouvellement générationnel dans les bureaux et un tuilage naturel avec la relève. Aujourd'hui plus aucun dispositif, même la rupture conventionnelle n'est pas promue par l'administration.

Au-delà donc de tous les facteurs internes au service, l'UNSA est convaincue que :

- . la dépréciation de l'emploi public;
- . l'intensité et la complexité en général du travail dans les bureaux de douane;
- . le glissement des relations au travail, du mode humain au mode virtuel (dématérialisation);
- . le désintérêt de l'administration pour les fins de carrière de ses agents.

sont des facteurs déterminants dans le mal être des agents.

L'administration en lançant ces études mais en ne répondant pas à ces enjeux généraux consent à lever le voile mais garde le masque !

Pour les autres facteurs de stress les rencontres du psychologue de travail avec tous les agents ont permis de cerner trois axes de difficultés: l'intensité et complexité du travail, les rapports sociaux au travail et l'autonomie au travail.

Des pistes d'actions sont définies comme, établir des fiches de poste, clarifier l'organisation du travail et les objectifs, promouvoir les formations, répartir les dossiers en fonction des compétences de chacun, favoriser le travail en binome voire en équipe, mettre en partage des fichiers, proposer des réunions, créer des moments de convivialité, aménager les locaux. Le psychologue précise également que les efforts de chacun seront nécessaires pour améliorer le climat.

L'UNSA a souhaité faire quelques suggestions sur certains points :

- la fixation d'objectifs pourrait rajouter au stress existant s'il s'agissait de calquer les objectifs sur les indicateurs de performance, il y a donc un effort de contextualisation à fournir pour s'approprier des objectifs donnant sens;
- il faudrait créer au niveau du service un module de formation permettant aux agents d'acquérir une méthode de constitution de leur base réglementaire;
- dans le cadre du développement des réunions qui est préconisé, la formation interne au service devrait être encouragée, chaque agent appuyé par le chef de service ou son adjoint, pourrait s'impliquer comme formateur occasionnel;
- concernant le réaménagement des locaux, nous aurions préféré une autre localisation dans Langon, d'autant que le bureau actuel se trouve dans une zone inondable (*remember december 1981*).
- concernant la convivialité, force est de constater que les occasions de promotions sont de plus en plus rares et les pots de départ en retraite moins systématiques que par le passé, mais bon, croyons encore à l'esprit douanier !

La démarche va donc se poursuivre à Langon en associant la nouvelle psychologue de la DI qui prendra le chantier en route.

Quel avenir pour le service de lutte contre les fraudes financières, fiscales et douanières de Bercy ?



Dans un article du 16 septembre titré "Darmanin coincé entre flics et fisc", le Canard Enchaîné dressait un tableau peu glorieux du Service d'Enquêtes Judiciaires des Finances, service créé en juillet 2019 pour intégrer les nouveaux agents du fisc chargés de mener des enquêtes judiciaires. Le débat était, rappelons-le, d'accompagner la fin du verrou de Bercy en judiciarisant les affaires fiscales les plus importantes et les plus sensibles. Le choix politique du ministre DARMANIN, a été d'intégrer des "officiers fiscaux judiciaires" dans un service douanier qui existait déjà et qui avait fait ses

preuves en matière de lutte contre les grandes fraudes financières et fiscales, le Service National de Douane Judiciaire.

Rappelons que le SNDJ, c'est le démantèlement des fraudes au carbone, c'est l'affaire de blanchiment UBS et son amende à 4,5 milliards d'euros (record absolu en France), c'est les Biens mal acquis mais c'est aussi la prise en charge judiciaire quotidienne des dossiers douaniers (contrefaçons, trafic de cigarettes, espèces protégées, blanchiment de trafic de stupéfiants, d'armes...).

En dépit de certains, le SNDJ est bel et bien un service qui compte, qui a obtenu ses lettres de noblesse et est loué par les magistrats pour sa réactivité, son sérieux, son expertise, ses compétences.....

Et forcément, ce bilan dérange et fait la jalousie d'autres services aux visées hégémoniques, notamment nos amis policiers dont certains représentants se sont a priori empressés d'écrire au Canard pour dénoncer les retards à l'allumage du SEJF et bien évidemment annoncer la création du service qui, selon eux, va réellement lutter contre la fraude fiscale.

Bien étrange réaction dans cette période de crise mais tellement prévisible !



Mais à l'heure où le Ministère de l'Intérieur brandit sa nouvelle Sous-direction de Lutte contre la Criminalité Financière, "sort les muscles" en affichant la création d'Offices dont l'ambition est bel et bien de prendre une position de monopole sur la lutte contre la fraude financière et fiscale (Office anti fraude fiscale, Office Anti Blanchiment (à visée européenne)...). QUE FAIT

BERCY ??? Il n'est pas question de guerre des polices, de querelles d'égos, de mesquineries pathétiques, la fraude financière est suffisamment colossale en France pour occuper à temps plein tous les services concernés... qui doivent être complémentaires, chacun emmenant ses outils, sa culture professionnelle, ses compétences.

Que penser de la réponse du commissaire en charge de cette nouvelle sous-direction à la question des journalistes sur le risque (tout de même réel) de doublon ? : "si les compétences sont identiques, la DCPJ va se spécialiser dans la lutte contre la fraude fiscale complexe"...quid ? La

mise en concurrence n'est pas un bon signal à donner, pourrait-on dépasser cela? Aurait t-on aujourd'hui cette intelligence?

En tout état de cause, la seule question qui se pose est quel l'avenir pour la lutte contre la fraude financière, fiscale et douanière au sein de Bercy ?

Le SEJF doit compter dans ce nouvel organigramme, DGDDI et DGFIP doivent maintenant sortir de l'effet d'annonce et véritablement intégrer une ambition lisible et visible pour son "nouveau" service. Les fraudes financières sont complexes, sophistiquées, internationales. Le SEJF doit, entre autres, rapidement voir ses services d'analyse et techniques se renforcer, son mode de saisine se simplifier et s'élargir.

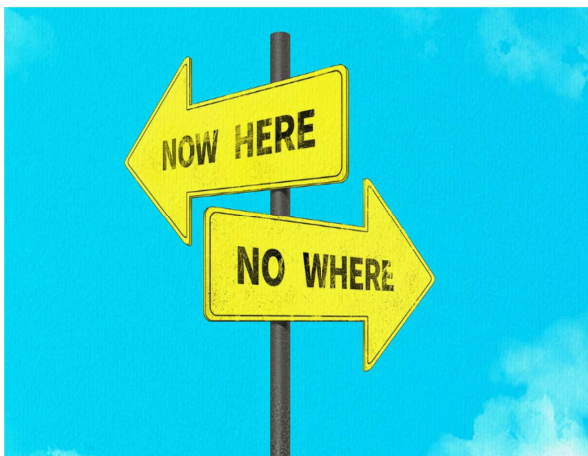
Il est également urgent de créer une véritable structure de coordination entre les services de Bercy dédiés à la lutte contre le blanchiment, les fraudes fiscales, financières et douanières. Ces structures spécialisées existent, elles sont complémentaires (renseignement financier douanier et fiscal, enquêtes douanières et fiscales), elles sont anciennes et ont acquis une véritable culture, une expertise certaine, dont il serait réellement dommage de se passer !

Tout cela s'appelle LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE !

Notre Ministre, Monsieur DUSSOPT, doit donc rapidement s'emparer du sujet en donnant un cap clair à ses services, en leur donnant les moyens d'action juridiques, techniques, matériels et humains. Il ne doit pas laisser Monsieur DARMANIN, notre ancien ministre, qui connaît donc maintenant parfaitement bien les forces et faiblesses de notre maison, dépecer les services de Bercy, les assécher, pour en prendre les meilleures pièces !

La période économique qui s'annonce est clairement compliquée, le besoin de protection de nos finances publiques est encore augmenté, les citoyens ne toléreront plus aucune approximation, aucune lâcheté, aucune pression... en termes d'efficacité de la lutte contre la fraude !

Les incohérences gouvernementales



il ne vous échappera pas que le mécontentement populaire s'aggrave derrière les mesures que prend le gouvernement dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire.

Il nous est apparu bien rapidement à l'UNSA Douanes de Nouvelle-Aquitaine que les incohérences gouvernementales se multipliaient. C'est pourquoi nous avons décliné la dernière invitation à participer à l'Audio du DI.

En effet, nous avons considéré que les consignes de la Direction Générale ainsi que celles de la Direction Interrégionale pour ce qui nous concerne, ne pouvaient pas, fort logiquement, s'écarter des

options gouvernementales diffusant ainsi l'incohérence d'en haut sur le monde d'en bas !

Néanmoins pour répondre à l'appel des autres OS de l'interrégion qui n'imaginaient pas tenir d'autres AUDIO COVID sans l'UNSA, nous reviendrons participer le 18 novembre à la prochaine Audio DI Nouvelle-Aquitaine.

J'ADHÈRE EN LIGNE

se rendre sur unsa.douanes.fr, rubrique adhésion en ligne, puis création du compte en ligne. Ce compte permet de gérer ses infos personnelles, de payer et d'obtenir sa carte d'adhérent.